Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260115-202601002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 08/01/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le treize janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, Christophe OGIER, Cécile KERNIVINEN, Laurence LOISON, Jocelyne JEULAND, Conseillers Municipaux

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Aurélie SOUILLARD donne pouvoir à Cécile KERNIVINEN
Fabien FOUCHER donne pouvoir à Franck LERAY
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Mathilde BETTON
François POIRIER donne pouvoir à Joseph JEULAND
Jean-Pierre BERTINET donne pourvoir à Thierry PIGEON

Secrétaire de séance : Gérard CHESNAIS

Délibération 2026.01.002

Finances – Révision des loyers

Monsieur le Maire, expose :

Les loyers d'habitation sont révisés chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL), les loyers commerciaux en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC), ou de *l'Indices des loyers commerciaux (ILC) et* les loyers des activités tertiaires en fonction des indices des activités tertiaires (ILAT)

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260115-202601002-DE

- IRL

Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.
2025	T3	145,77	17/10/2025
2025	T2	146,68	13/07/2025
2025	T1	145,47	16/04/2025
2024	T4	144,64	16/01/2025

- **ICC**

Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.
2025	T3	2 056	
2025	T2	2 086	24/09/2025
2025	T1	2 146	02/07/2025
2024	T4	2 108	26/03/2025
2024	T3	2 143	18/12/2024

- **ILAT**

Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.
2025	T3	137,07	
2025	T2	137,15	24/09/2025
2025	T1	137,29	02/07/2025
2024	T4	137,29	26/03/2025

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260115-202601002-DE

- **ILC**

2024 T3	137,71	
2024 T4	135,30	
2025 T1	135,87	
2025 T2	136,81	
2025 T3	**137,09**	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'émettre un avis favorable sur la révision des loyers suivant les points d'indices.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)